

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BIBLIOTHECAIRES ET DOCUMENTALISTES.

=====

Secrétariat : Rue Th. de Baisieux, 196 - 1020 BRUXELLES.

Age social :

Compte-rendu n°3 : séance du 6 avril à Anderlecht.

Présents : Mesdames Abrams, De Bonth Brodevitch, De Strycker, Lambinon, Ledoupe, Parmentier, Van Calster, Van Cleemput, Van Overstraet. Monsieur Delchef.

- 1) Au cours de cette séance de travail, il a été décidé de choisir un sujet et de s'y consacrer en premier lieu. Cependant, il a paru nécessaire de faire un tour d'horizon plus vaste afin que chacun des participants de ce groupe se connaissent mieux et connaissent aussi les possibilités et conditions de travail de chacun. Chaque bibliothèque a son public et ses spécialités, une description sommaire de chacune de ces bibliothèques sera établie au départ d'un schéma de base commun pour quelques données jugées primordiales. Il y sera joint des documents et dépliants et si possible des photos.
- 2) L'Association pourra mettre bientôt peut-être, les documents publicitaires présentés par le Centre de lecture et des bibliothèques publiques au Pays-Bas, traduits en français (affiches - sacs - ballons) de même que la traduction de certaines des monographies présentées par cette association à la disposition des bibliothèques publiques.
Autres sujets de réflexion :
 - s'informer sur la revue "apedac" qui est faite par des enseignants.
 - nous avons appris qu'une réunion était organisée par l'école des Loisirs, réunion qui doit réunir des libraires. Il a été décidé que chaque fois qu'une telle manifestation aurait lieu sans faire appel aux bibliothécaires spécialisés, une protestation serait envoyée au nom de l'association.
 - il semble évident que la formation des bibliothécaires pour la jeunesse laisse à désirer. On propose alors peut-être des cours privés car il paraît inopportun et impossible de les organiser actuellement dans le cadre scolaire.
 - le critère de choix pour les livres pour Adolescents retient l'attention de plusieurs bibliothécaires et il a été décidé que, lorsque la réunion aura lieu à Liège, ce sujet sera prioritaire, la bibliothèque pour adolescents de la province étant la première bibliothèque pour adolescents en Belgique (créé en 1955).
 - un feuillet de renseignements divers tant sur les livres que sur les articles relatifs aux jeunes et à leur lecture (ainsi que sur la bibliothèque pour la Jeunesse).
 - les documents que l'on a déjà, devraient être apportés pour la réunion du 11 mai.

Cette réunion est fixée au 11 mai à 10 h. à la Bibliothèque de Laeken. (entrée par l'Hôtel Communal).

Monique FOULLIEN,
Présidente de la Section
Jeunesse.